

Assemblée générale extraordinaire de l'AFAURA

Vogüé, le 4 avril 2017

En préambule, Jean-Marc Levrold et Anthony Cubaynes, présidents des deux amicales remercient la direction de nous permettre de parler de nos associations du personnel.

Un **petit rappel historique** du fonctionnement des associations est effectué. Côté Rhône-Alpes, de 1977 à 1980, seul un méchoui annuel était réalisé. En 1981, l'AFRA est créée, Bruno Viallet est resté 20 ans président et a été remplacé en 2001 par Jean-Marc Levrold.

Des discussions entre les deux amicales ont été effectuées afin de préparer la réunion d'aujourd'hui. La décision de dissoudre l'amicale auvergnate et d'agrandir le périmètre de l'AFRA a été proposée.

Anthony Cubaynes procède alors à l'assemblée générale extraordinaire de dissolution de l'amicale auvergnate. Les fonds (3169,71 €) seront reversés à la nouvelle association AFAURA.

- la dissolution
- le reversement des fonds
- la clôture des comptes

sont décidés à l'unanimité des votants (0 contre, 0 abstention). La dissolution est donc effective.

Jean-Marc Levrold reprend la parole pour présenter les nouveaux statuts de l'AFAURA

Article 1 : le siège reste à Saint Didier au Mont d'Or

Article 2 : il y a une distinction pour les personnels CRPF entre les membres de droit (tous) et les membres cotisants. Les salariés des organismes autres que le CRPF qui souhaiteraient participer aux activités seront des membres cotisants.

Article 3 : Ressources financières

Article 4 : 7 à 12 membres au CA et deux co-présidents

Article 5 à 11 : articles classiques d'une association loi 1901

Election du Conseil d'administration :

8 membres sont proposés au CA et élus à l'unanimité. Après l'AG, le bureau a été désigné et le conseil d'administration se compose donc ainsi, avec parité des deux anciennes régions :

Co-Présidents : Jean-Marc LEVROLD et Anthony CUBAYNES
Trésorier et adjoint : Alain CSAKVARY et Bruno FOURNIER
Secrétaire et adjoint : Bruno PASTUREL et Stéphanie JOUMEL
Administrateurs : Jacques DEGENEVE et Pascal FARGE

Règles de fonctionnement de l'AFAURA :

Se référer au document distribué lors de l'AG. Bref résumé des particularités :

- L'arbre de Noël : nous voulons le faire cette année mais la région étant très grande une réflexion est en cours pour faire venir le maximum de monde. Ouvert à tous les membres.
- Panier garni : tous les ans avec une valeur maximale de 25 €. Le département organisateur cette année sera la Loire. Ouvert à tous les membres.
- Week-end estival : sur deux jours, organisé par un département uniquement pour les membres cotisants et leur famille avec une participation financière demandée de 15 à 25 €. Pour 2017, il se fera plutôt en septembre, proposition du week-end du 23 et 24 septembre, potentiellement dans le Rhône.
- Activités à la journée : culturelles ou sportives pour les membres cotisants s'il y a au moins 4 membres participants. Il faudra penser à prévoir un plafond financier.
(Le bureau a décidé depuis de fixer le plafond de prise en charge à 45 €)
- Commandes groupées : pour les membres cotisants et si au moins 4 adhérents. 10 % du montant est pris en charge par l'association, plafonné à 30 € par commande et par

adhérent. La personne qui propose la commande en effectue l'organisation logistique. Une seule commande par an et par fournisseur.

- Evénements heureux ou malheureux : en cas de décès, achat d'une gerbe d'une valeur de 100 € maximum. En cas de départ, achat d'un couteau de la coutellerie de Thiers en plus de la collecte habituelle ou autre pour les personnels administratifs si ils le souhaitent. Pour les mariages ou naissances, juste la collecte auprès des collègues et reversement à l'intéressé.

Questions diverses :

- Possibilité d'inviter les anciens collègues au week-end estival ou à l'arbre de Noël
- Pour les anciens adhérents de l'AFRA, les prêts financiers n'auront plus cours.
- Remarques sur le panier garni : pour 70 personnes, cela demande de l'organisation, nous pourrions le récupérer lors de la réunion annuelle de service du début de l'année
- **La cotisation est de 20 €** (avant 10 € en Auvergne et 30 € en Rhône-Alpes). L'appel de cotisation est lancé, libellez les chèques à l'ordre de l'AFAURA

Les règles de fonctionnement sont adoptées à l'unanimité. La séance est levée à 9 h 30, retour au séminaire.

Le secrétaire de séance
Bruno PASTUREL